

# LES CHAMPIONNATS REGIONAUX PAR EQUIPES

Mise à jour le 10 juin 2011

## QUALIFICATION DES ASSOCIATIONS :

- Nombre de licenciés : Pour pouvoir participer aux Championnats de France par équipes Masculins et Féminins au niveau régional (de R1, R2, R3 et R4), les associations doivent :

- disposer de 12 licenciés au moins, disputant effectivement jusqu'à son terme, le Championnat de Ligue et de Département par équipes, Corporatif exclu.

Disposer (pour R1, R2, R3 et R4) au minimum de 3 licenciés Jeunes (licence traditionnelle) catégories poussins, benjamins, minimes, cadets exclusivement (pas de juniors) disputant effectivement jusqu'à son terme une épreuve par équipes, où individuelle, réservée aux jeunes, de la Ligue ou du C.D sous peine de rétrogradation.

Liste de compétitions possibles :

- Championnat départementaux jeunes  
Chacun des 3 jeunes formant l'équipe devra obligatoirement participer au minimum à 3 rencontres de ce championnat jeune durant la saison concernée.
- Interclubs. : Équipe de 3 joueurs P B M C
- Challenge Bernard JEU : Equipe composée de 5 B M C au minimum + au moins un junior, senior masculin et féminin.
- Critériums fédéraux (indiv.) : 4 joueurs jeunes P , B, M, C

## ARBITRAGE DES RENCONTRES :

Les associations doivent disposer pour chaque équipe engagée en R1 Dames et R1, R2, R3 Messieurs, d'un Juge Arbitre 1<sup>er</sup> degré (JA1) pouvant officier au moins 7 fois par saison et licencié au titre de l'association. La non mise à disposition avant la 1<sup>ère</sup> journée entraîne 1 amende forfaitaire de 228 Euros. Les clubs de Régionale 2 Dames et R4 Messieurs doivent avoir également parmi leurs licenciés un JA1.

- L'arbitrage des rencontres R1, R2, R3, R4, R1et R2 dames est partagé
- Représentation : Avant la rencontre, le Juge Arbitre doit demander les noms des capitaines de chacune des équipes en présence. Le capitaine non joueur d'une équipe doit être licencié.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION : Les associations qualifiées pour un échelon quel qu'il soit doivent confirmer leur participation à la date fixée accompagnée des droits d'engagements correspondants. En cas de non confirmation ou de retrait, l'équipe concernée est retirée de la compétition avec les conséquences qui en découlent.

Le retrait d'une équipe engagée dans le championnat avant la première journée sera sanctionné de la manière suivante :

- \* demande de retrait au minimum 21 jours avant la première journée, confiscation de l'engagement, les poules sont refaites.
- \* moins de 21 jours et plus de 72h00 avant la première journée confiscation de l'engagement et de la caution, les poules ne sont pas refaites.
- \* moins 72h00 avant la première journée confiscation de l'engagement et de la caution, paiement éventuel des frais kilométriques et de l'indemnité du JA1 les poules ne sont pas refaites.

## CAUTION

Lors de leur engagement, les associations doivent verser une caution d'un montant au moins égal au droit d'engagement. Celle-ci sera remboursée en fin de saison sous réserve de participation complète à l'épreuve, déduction faite des amendes dues. Elle sera confisquée lors du premier forfait. L'équipe qui aura été déclarée forfait pour une rencontre devra verser une nouvelle caution pour pouvoir prétendre à continuer l'épreuve.

## QUALIFICATION DES JOUEURS :

- Pour pouvoir faire partie d'une équipe le joueur doit :
  - \* être en possession de la licence validée pour la saison en cours, sur laquelle est - apposée la mention « certificat médical présenté ».
  - \* si cette mention ne figure pas sur la licence, le joueur doit présenter un certificat médical de moins de un an.
  - \* si le joueur ne peut pas présenter sa licence, il doit justifier son identité par la - présentation de « carte d'identité, permis de conduire , passeport, etc. » et fournir un certificat médical de moins de un an. Ensuite il doit signer la feuille de rencontre.
- NB : il est possible depuis la saison 2010/2011 de vérifier que le joueur est licencié avec certificat médical via l'accès aux données électroniques fédérales (soit via « Spid », soit via un « Sms »)
- \* si ces conditions ne sont pas respectées le joueur ne peut pas jouer

#### COMPOSITION DES EQUIPES :

- Régionales 1, 2, 3 et 4 masculines : Les équipes sont composées de 6 joueurs répartis en 2 groupes A et B de 3 joueurs. Les 2 joueurs mieux classés (cf. points sur la licence) de l'équipe doivent obligatoirement figurer dans le groupe A et le moins bien classés (cf. points) dans le groupe B.

- Lorsque 'une équipe est composée de 5 joueurs (R2, R3 et R4), les 2 joueurs mieux classés (Cf. points) doivent être dans le groupe A et le moins bien classé dans le groupe B.

La rencontre se dispute sur 2 tables.

Une équipe de 6 joueurs ne peut comporter qu'un seul joueur muté. Une équipe de 6 joueurs ne peut comporter que 2 joueurs étrangers.

Restrictions sur les classements des joueurs autorisés en championnat :

**REGIONALE 1 : Equipe complète, 5 joueurs à 1200 pts minimum, le 6<sup>ème</sup> peut être à 1000 points minimum**

**REGIONALE 2 : 5 joueurs à 1100 pts minimum, le 6<sup>ème</sup> peut être à 900 points minimum. En cas d'équipe incomplète, l'équipe doit être composée de 5 joueurs respectant le classement minimum de 1100 points.**

- Régionales 1 et 2 féminines :

- Les équipes de R1 sont composées de 4 joueuses en un groupe unique.

- Les équipes de R2 sont composées de 3 joueuses en un groupe unique ou 2 groupes.

- La rencontre se déroule sur 2 tables.

- Les équipes ne peuvent comprendre qu'une seule joueuse mutée et une seule joueuse étrangère ou une seule joueuse étrangère mutée.

- NB : pour la R1 Féminine, il sera toléré qu'une équipe ne présente que 3 joueuses lors d'une rencontre de championnat régional. Aucune sanction sportive ne sera appliquée mais l'équipe en cause se verra infliger l'amende forfaitaire pour équipe incomplète.

Equipe incomplète :

En R1 Masculine, l'équipe incomplète perd la rencontre par pénalité.

Pour les R1, R2 Dames et R2, R3, R4 masculines, une absence entraîne une amende. 2 absences entraînent la perte de la rencontre par pénalité

ABSENCE et/ou ABANDON :

Dès que la rencontre est commencée :

- un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie.

- un joueur absent à l'appel de son nom pour une partie, et présent à l'appel de son nom pour une partie suivante, doit être autorisé à disputer sa partie et le résultat de cette partie compte dans le résultat de la rencontre.

Aucun nom ne peut être ajouté, ni aucune modification apportée soit à la répartition des joueurs dans le ou les groupes, soit à la composition de l'équipe après la remise de la liste de l'équipe au Juge Arbitre.

Abandon

Un joueur qui abandonne a perte de points pour la partie abandonnée plus la partie suivante.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

- Pour toutes les divisions, le championnat se déroule en 2 phases distinctes.

- Les rencontres ont lieu au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnées).

- Toutes les parties d'une rencontre doivent être jouées.

- Conditions matérielles : Les rencontres ont lieu en même temps sur les 2 tables homologuées nécessaires. Elles doivent se disputer avec des balles agréées F.F.T.T.

- Lieu, date et heure des rencontres : Les rencontres se déroulent aux lieux, dates et heures fixés au calendrier de l'échelon considéré. Seule la Commission Sportive Régionale peut être amenée, exceptionnellement, à modifier le lieu, la date et/ou l'heure de la rencontre.

- La salle doit être ouverte 1/2h au moins avant le début de la compétition régionale (1h au niveau national).

- Les clubs peuvent faire une demande officielle pour avancer les rencontres. L'accord écrit des 2 adversaires devra être transmis sur papier officiel à la Commission Sportive Régionale au moins 15 jours avant la date demandée. Même procédure pour le changement éventuel de salle.

- Dans le cas de sélection ou de stage de sélection, l'association d'un joueur concerné peut demander le changement de date, la décision appartenant à la C.S.R.

Une sélection nationale ou régionale peut éventuellement entraîner un changement de date pour les épreuves régionales et départementales.

- Dans le cas où une rencontre aurait été avancée, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, sans avoir reçu l'accord préalable de la C.S.R., les 2 équipes ayant disputé cette rencontre seront déclarées battues par pénalité. De plus, les frais éventuels de Juge Arbitrage leur seront imputés. Le report de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la Commission Sportive Régionale.

#### BRULAGE :

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (ex. : équipe n°1; équipe n°2, etc.). L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la C.S.R. et reste valable pour l'ensemble de la saison.

Un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une équipe de son association, au titre du même tour de championnat.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres, consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes.

Exemple : un joueur a participé à 2 rencontres en équipe 2, il ne peut plus jouer ni en équipe 3 ni en équipe 4. Le brûlage est remis à zéro à la fin de la phase.

Rappel :

- 1) Lorsqu'un joueur dispute une rencontre de championnat dans une équipe X, il ne peut pas jouer à la même date dans une autre équipe.
- 2) Pour une date officielle donnée, un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe (même en cas de déplacement de la date de la rencontre).
- 3) Lorsqu'une équipe est exempte d'une rencontre de championnat ou est déclarée forfait, les joueurs ayant disputé la rencontre précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur avant la date de la prochaine journée de championnat de l'équipe X.

#### CAS SPECIFIQUE DE PARTICIPATION DES FEMININES AU CHAMPIONNAT MASCULIN

Une féminine est autorisée à participer au championnat régional masculin en R1, R2, en R3 et en R4

Elle peut cependant participer la même journée au championnat féminin.

Lorsqu'une féminine participe alternativement au championnat masculin et au championnat féminin, le brûlage doit être tenu pour chaque championnat en appliquant les règles du brûlage.

#### JUGE ARBITRAGE DES RENCONTRES :

Pour les R1, R2, R3 masculines et R1 féminines, il est désigné des Juges Arbitres par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Les parties sont arbitrées par des personnes qualifiées désignées par le J-A et licenciées.

En Régionale 4 masculine, le JA à l'échelon le plus élevé, présent dans la salle, doit être contacté pour officier. En cas de refus ou s'il n'y a pas d'officiel présent, le rôle du JA est tenu par le dirigeant, entraîneur ou accompagnateur de l'équipe visiteuse. A défaut, c'est le capitaine joueur ou non de l'équipe visiteuse qui tient ce rôle. Les clubs évoluant en Régionale 4 doivent cependant obligatoirement avoir un JA1 parmi leurs licenciés sous peine de sanction financière.